

**Le 7 mai 2019**

[Original]

## **Inondations**

**M. D. Landry** : Merci, Monsieur le président. Je prévoyais féliciter les gens impliqués de près ou de loin dans les efforts visant à aider les personnes touchées par les inondations, mais je sais que le premier ministre fera une déclaration dans quelques minutes, alors je vais le faire à ce moment-là.

Monsieur le président, en raison de l'ampleur des inondations de l'année dernière et des ravages causés par cette catastrophe, les propriétaires de chalet ont reçu une aide financière du gouvernement pour nettoyer leur propriété. Les inondations de cette année sont de la même ampleur. Une aide similaire sera-t-elle offerte cette année? Il semble y avoir deux messages contradictoires dans les médias. Le premier ministre a indiqué que ce sera le cas, alors que le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a dit : Oui, peut-être. Lequel des deux dit vrai?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Je vous remercie beaucoup de la question, Monsieur le président. Il est bon d'être de retour à la Chambre. J'aimerais certainement commencer par féliciter, même si je ne le vois pas présentement, le nouveau chef du Parti libéral, Kevin Vickers. J'ai eu l'occasion de rencontrer très brièvement M. Vickers dans un restaurant. Il semble être quelqu'un de très agréable. J'ai hâte de travailler avec lui dans nos efforts pour faire progresser le Nouveau-Brunswick.

L'aspect essentiel ici, qui est lié à ce que nous examinerons... En fait, j'ai plus ou moins oublié la question que vous avez posée. J'ai commencé par parler de la nouvelle approche. Veuillez répéter la question.

(Exclamations.)

**L'hon. M. Higgs** : Non, ce n'était pas cela.

(Exclamations.)

**L'hon. M. Higgs** : Il était question de la situation concernant les inondations, dont je parlerai en outre brièvement dans une déclaration de ministre. Concernant les cas d'inondation, nous avons dit que nous avons mis en place... D'abord, nous proposons d'emblée une aide initiale de 15 000 \$ afin que les gens retrouvent une vie normale. Nous fournirons des services de nettoyage à tous les propriétaires de chalet, à tous les propriétaires fonciers et à toute



personne dont la propriété est encombrée de débris. Les gens devront placer les débris en bordure de la route, et nous fournirons les services pour que le tout soit ramassé en temps opportun.

Nous savons que diverses régions de la province ont été touchées. En l'occurrence, la région de l'autre côté de Grand Lake. Hélas, les vents et la glace ont rendu la situation extrêmement difficile, mais nous en viendrons à bout. Nous prendrons des mesures concernant les propriétaires fonciers. À ce moment-ci, notre objectif est de nettoyer. Notre objectif est de veiller à déterminer où nos...

**Le président** : Le temps est écoulé.

[*Original*]

**M. D. Landry** : Merci, Monsieur le premier ministre. Je trouve que le président a été vraiment généreux.

[*Traduction*]

Monsieur le président, les inondations ont encore mené à la fermeture d'un certain nombre de routes. Il a été suggéré que des travaux soient réalisés sur certaines de ces routes, pour les surélever peut-être, afin que celles-ci résistent mieux aux futures inondations. Y aura-t-il, au cours de l'année qui vient, des travaux qui seront faits à cet égard?

**L'hon. M. Higgs** : Oui, je resterai concentré sur la question cette fois-ci, Monsieur le président. Dans le cas présent, nous avons repéré... Il me semble que nous comptons environ 85 routes fermées et que nous avons constaté qu'un certain nombre de ces routes inondées avaient déjà été remises en état, par le passé, sans que leur hauteur ne soit modifiée. À mon avis, nous en tirons des leçons. Manifestement, nous étions confiants et nous ne nous attendions pas à des inondations deux années de suite. L'idée est que les routes ont toutes été repérées, et, là où il y aura réfection de routes, celles-ci seront surélevées à un niveau approprié ou, du moins, à un niveau correspondant à nos prévisions. L'approche voulant que les routes dans des régions précédemment touchées soient remises en état à la même hauteur doit être modifiée dans notre plan, et nous y veillerons.

Le tout s'applique aussi à la reconstruction d'habitations ou d'ouvrages. Les permis visant la réalisation de travaux et les permis de construction ne font pas exception. À mon avis, nous devons maintenant faire preuve d'une plus grande diligence en ce qui concerne l'endroit où les gens réaliseront des travaux de construction. Nous savons que, pour les assureurs, il sera difficile d'assurer les propriétaires qui ont construit en zone inondable et nous devons prendre les devants à cet égard. Les modes de vie ne sont plus ce qu'ils étaient. Les changements climatiques sont une réalité avec laquelle nous devons composer. Merci.



[Original]

**M. D. Landry** : Merci, Monsieur le président. Le budget prévu pour aider à faire la réparation des routes qui ont été endommagées sera-t-il supérieur au budget qui a déjà été mis en place cette année? D'où proviendra cet argent?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Encore une fois, je vous remercie de la question. D'après moi, l'aspect que nous devons examiner en ce qui concerne... Des fonds fédéraux sont disponibles pour les efforts d'atténuation. Nous sommes d'avis que les régions touchées ou que la reconstruction de routes y seraient admissibles. Je crois qu'il s'agit de fonds assez substantiels. Nous avons déjà présenté quatre demandes à cet égard, et il y en aura beaucoup d'autres.

Tandis que nous examinons où nous pouvons présenter... Il s'agissait de l'année dernière, Monsieur le député. Cette année, nous allons de l'avant à cet égard. L'idée d'apporter des changements pendant que nous réalisons des travaux de construction est très importante, et nous chercherons à bien établir nos priorités. Nous avons dit qu'il y avait peut-être des endroits où nous voulions effectuer des travaux ; cependant, nous ne pouvons pas procéder à l'heure actuelle en raison des inondations. À mon avis, des fonds sont disponibles pour des mesures d'atténuation, et nous irons effectivement les chercher auprès du gouvernement fédéral.

### Négociations collectives

**M<sup>me</sup> Harris** : Monsieur le président, nous avons effectivement un premier ministre qui fait ce qu'il dit qu'il fera, qu'il s'agisse de réaliser des compressions aux dépens des gens pauvres et vulnérables de la province, de veiller à défendre les grandes entreprises, de réduire de moitié les emplois étudiants, d'éliminer les droits de scolarité gratuits ou de nuire aux personnes qui dirigeront la province dans quelques années. Jour après jour, soit chaque jour, il manque de respect envers le personnel et les pensionnaires des foyers de soins.

Voilà qui m'amène à ma question pour le ministre du Travail. Pouvez-vous expliquer à la Chambre pourquoi vous avez décidé hier de ne pas parler aux membres du SCFP qui étaient à votre bureau et pourquoi vous avez jugé nécessaire d'appeler la police?

**L'hon. M. Holder** : Je puis assurer à la députée d'en face que je n'ai pas appelé la police. Des policiers se sont présentés sur les lieux. Absolument aucun appel n'a été passé depuis mon bureau.

**M<sup>me</sup> Harris** : Monsieur le président, il se trouve que les policiers passaient là par hasard. Voilà qui est très intéressant. Beau travail.

Vous n'avez jamais répondu à la question, Monsieur le ministre. Pourquoi avez-vous décidé de ne pas parler aux membres du SCFP? Vous êtes ministre du Travail. Les membres voulaient vous



demander si vous étiez en faveur de l'arbitrage exécutoire pour régler le conflit de travail, ce qui est un moyen légitime de résoudre un différend quand deux parties ne parviennent pas à une entente. Il est grand temps que le gouvernement actuel commence à faire preuve d'attention et de considération à l'endroit de ceux qui vivent dans les foyers de soins et de ceux qui y travaillent, d'autant plus que ceux-ci sont tous des gens du Nouveau-Brunswick. Il s'agit des gens que le gouvernement actuel est censé soutenir. Le ministre est-il en faveur d'un arbitrage exécutoire? Oui ou non?

**L'hon. M. Holder** : Monsieur le président, j'ai déjà rencontré, au cours des dernières semaines, des membres du SCFP lorsqu'ils manifestaient devant mon bureau. Ma porte leur est ouverte, et ce, depuis que je suis député.

En tant que ministre du Travail, je dois veiller au respect de la neutralité. J'ai mis en place des services de médiation. En tant que gouvernement, notre objectif est de parvenir à une entente. Nous encourageons les deux parties à revenir à la table des négociations, et mon ministère maintiendra en place les services de médiation afin de régler le conflit.

**M<sup>me</sup> Harris** : Monsieur le président, d'après ce que je comprends des propos du ministre, la porte de son bureau était ouverte hier, et des membres ont été autorisés à entrer. Voilà ce que je comprends. Ce n'est pas ce que nous avons entendu ; j'aimerais donc obtenir des précisions à ce sujet.

Vous dites que vous n'admettez pas être en faveur d'un arbitrage exécutoire, mais le travail d'un arbitre consiste à examiner les arguments des deux parties, en l'occurrence ceux du côté du gouvernement et ceux du côté du syndicat. Je doute que quiconque veuille une grève, car nous savons bien ce qui se produira en cas de grève. Je pense que la plupart des gens veulent que la question se règle dans l'intérêt des personnes âgées dans les foyers de soins, de leur famille et des membres du personnel qui sont nos frères, nos soeurs, des membres de notre famille et nos amis. Fait plus important encore, les personnes âgées qui vivent dans ces foyers sont mises à rude épreuve par le gouvernement actuel, celui-ci n'offrant aucune option aux syndicats. Il est temps de prendre position et de montrer que vous vous souciez vraiment du Nouveau-Brunswick. Que comptez-vous faire?

**Le président** : Le temps est écoulé, Madame la députée.

**L'hon. M. Holder** : En tant que ministre du Travail, il m'importe de m'assurer qu'un processus de négociation collective équitable est en place. Il m'incombe d'assurer la neutralité du processus en place. J'ai indiqué très clairement aux membres que j'ai rencontrés au cours des derniers mois que le processus de médiation et les services qui y sont rattachés étaient en place. J'ai offert aux parties des services de médiation. Je continuerai de maintenir un tel niveau de neutralité et de m'assurer que le droit à des négociations collectives équitables est protégé dans la province.



[Original]

**M. LePage** : Les travailleurs et travailleuses des foyers de soins ont attendu 72 heures au bureau de la ministre du Développement social en fin de semaine — une ministre sans coeur. Hier, ces mêmes personnes sont allées dans les bureaux de circonscription du vice-premier ministre et de sept autres de ses collègues conservateurs. Elles ont été ignorées — des députés sans coeur.

Comme ces travailleurs et travailleuses ont demandé au vice-premier ministre d'intervenir dans la crise des foyers de soins, celui-ci a appelé le premier ministre devant les manifestants, mais il a été ignoré par ce dernier. Le premier ministre est-il sans coeur? Peut-il nous dire quelle question il voulait poser au premier ministre?

**L'hon. M. Gauvin** : Merci beaucoup pour la question. J'aimerais souhaiter une bonne session de printemps à tout le monde. Je voulais tout simplement demander au premier ministre s'il voulait parler directement aux manifestants, car nous avons une mentalité de porte ouverte. Je pense que, si vous demandez au député de Shédiac—Beaubassin—Cap-Pelé, il vous dira que je n'ai jamais refusé une entrevue. Donc, je voulais tout simplement engendrer le dialogue entre les manifestants qui étaient chez nous, à Shippagan, et le premier ministre. Comme on le sait, ce dernier est très occupé, car il a eu 200 demandes de rencontres en une semaine. Donc, s'il avait été en mesure de parler aux manifestants, je suis certain qu'il l'aurait fait, étant donné que cela est déjà arrivé auparavant. C'était simplement pour engendrer le dialogue. Merci beaucoup.

**M. LePage** : Je suis content de voir que nous avons un premier ministre occupé, mais il faut qu'il le soit aussi pour prendre soin des plus vulnérables de cette province. Le vice-premier ministre a supposément laissé un message au premier ministre. Ce dernier a-t-il été sans coeur ou lui a-t-il répondu? Si oui, que lui a-t-il dit?

**L'hon. M. Gauvin** : Encore une fois, merci pour la question. Plus tard, au cours de l'après-midi, j'ai parlé au premier ministre, et il m'a répondu que, s'il avait eu la chance de prendre mon appel, il aurait répondu aux questions des manifestants. Merci beaucoup.

**M. LePage** : Encore une fois, on voit que des gens de cette province sont ignorés. Quand les manifestants ont demandé au vice-premier ministre et député de Shippagan-Lamèque-Miscou s'il appuyait leur demande d'arbitrage exécutoire sans condition, il a répondu : Moi, c'est sûr que mon appui est avec les travailleurs. Le vice-premier ministre peut-il confirmer à la Chambre qu'il a un coeur et qu'il appuie l'arbitrage exécutoire sans condition?

**L'hon. M. Gauvin** : Écoutez, je vais toujours appuyer les travailleurs des foyers de soins, étant donné que mon père a passé les cinq dernières années de sa vie aux Résidences Lucien Saindon, qui était un foyer de soins. C'est pour cette raison que je vais toujours appuyer les travailleurs.



Maintenant, il y a un processus en place, et les gens vont retourner à la table de négociations le 9 mai. Donc, ils auront la chance de partager leur point de vue ; il y aura une médiation, et les gens auront la chance de se parler. Je suis toujours derrière les travailleurs parce que je sais que le travail qu'ils font est important et parce que, comme tout le monde, j'ai hâte que soit réglée la situation.

[Traduction]

## Taxe sur le carbone

**M<sup>me</sup> Rogers** : Monsieur le président, nous avons été témoins d'une prise de décision assez importante la semaine dernière en Saskatchewan, lorsque les tribunaux ont statué qu'il était en fait constitutionnel de demander aux provinces d'avoir un plan sur le carbone, contrairement aux propos de notre premier ministre. Je pose ma question au premier ministre. Est-il prêt à accepter une telle décision et à élaborer son propre plan sur le carbone, ou ne se soucie-t-il pas du gaspillage de temps et d'argent des contribuables et choisit-il plutôt qu'il y ait d'autres contestations judiciaires?

**L'hon. M. Higgs** : Je vous remercie de la question. Vous savez, quand il s'agit de gaspiller l'argent des contribuables, la collègue d'en face en saurait beaucoup à ce sujet.

L'idée qui sous-tend la décision dont nous avons été informés tout à l'heure... J'ai parlé au premier ministre de la Saskatchewan, et, vous savez, le premier ministre de l'Ontario, le premier ministre du Manitoba, le premier ministre de l'Alberta et, je dirais, probablement le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard sont aussi du même avis. Nous décelons une certaine tendance ici au pays : les gens ne veulent pas payer plus de taxes et d'impôts. Voilà la tendance. Ce qui est intéressant, Monsieur le président, c'est que nous pouvons avoir les deux. Nous pouvons atteindre nos objectifs et les dépasser, mais nous n'avons pas besoin d'imposer davantage les gens pour y arriver.

Or, comme la députée le sait sans doute, pour ce qui est de la décision en question, elle était partagée — 3 contre 2. Monsieur le président, si vous examinez la décision, beaucoup de raisons justifient un appel. Je crois comprendre que le premier ministre de la Saskatchewan appellera de cette décision, et, oui, Monsieur le président, nous serons là pour apporter notre soutien tout au long du processus.

**M<sup>me</sup> Rogers** : Monsieur le président, il y a tout lieu de se demander pour qui travaille principalement l'actuel premier ministre. Voici ce que je me demande : Combien la vaine bataille en question coûte-t-elle aux contribuables, ou le premier ministre ne se préoccupe-t-il pas de cela?

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, en ce moment, nos provinces s'alignent de nombreuses façons, mais, dans le présent cas, l'ensemble de nos juristes internes travaillent avec ceux de la Saskatchewan. Le but est d'affirmer notre conviction que, si nous utilisons des



ressources naturelles du pays, nous devrions pouvoir le faire. Cela ne signifie pas que les ressources naturelles ne changeront pas au fil du temps, au contraire, mais 800 000 barils de ressources ne viennent pas de notre pays. Ces barils ne viennent pas d'un pays qui protège les droits de la personne. Ils ne viennent pas d'un pays qui a des règlements visant à protéger l'environnement. Ils viennent d'un pays qui veut simplement nous les vendre à n'importe quel prix. Voilà la différence, Monsieur le président.

Cependant, nous voulons mettre en place un plan visant à protéger notre population d'une simple imposition continue. Bien que la taxe sur le carbone soit un excellent thème à aborder pour que les gens estiment devoir la payer afin de contribuer à la préservation de l'environnement... Nous ferons ce qui s'impose pour préserver l'environnement, car il le faut, mais nous n'avons pas besoin d'imposer les gens en fonction d'un modèle dont les Libéraux profiteront encore et encore pendant des générations à venir.

**M<sup>me</sup> Rogers** : Monsieur le président, le premier ministre agit-il selon un avis juridique indépendant du Cabinet du procureur général pour poursuivre un tel objectif en faisant supporter aux contribuables des coûts supplémentaires, ou ne se préoccupe-t-il pas, encore une fois, des vaillants contribuables du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, je pense que nous avons en fait répondu à la question. Je pense que nous avons dit que nos juristes internes travaillaient aux exigences juridiques avec les juristes d'autres provinces. Je sais que certains peuvent s'étonner que nous partagions un intérêt commun, soit de vouloir dépenser avec mesure l'argent des contribuables. Nous croyons que, en tant que pays, nous avons des taxes et impôts trop élevés et que, en tant que province, nous avons certainement des taxes et impôts trop élevés. Nous l'avons vu. Nous l'avons vu dans notre plan économique. Des gens diront : Nous devons faire croître l'économie. Ensuite, ils diront : Nous pouvons payer des taxes et impôts plus élevés, ce qui aidera à la faire croître.

Cela n'aide pas à faire croître l'économie, Monsieur le président. Les taxes et impôts plus élevés et un coût de la vie plus élevé chassent les gens de notre province. Nous voulons que les gens reviennent ici pour les bonnes raisons, dans une province sans pareille, une province où l'on a les moyens de vivre et une province qui progresse d'une manière mesurable. Monsieur le président, au cours des six derniers mois, nous avons progressé de manière mesurable. Merci.

## Changements climatiques

**M. Coon** : Monsieur le président, le premier ministre a poursuivi sa campagne publique contre les efforts du gouvernement fédéral visant à réduire la pollution par le carbone qui aggrave l'urgence climatique. Parallèlement, les familles et les collectivités du Nouveau-Brunswick subissent les conséquences du dérèglement climatique : crues centennales consécutives du fleuve Saint-Jean, réductions marquées des populations de maquereau, de crabe et de crevette au large de nos côtes et taux de maladie de Lyme débilite en croissance au Nouveau-Brunswick. Ces conséquences découlent des changements climatiques.



En 2016, Monsieur le président, le Comité spécial sur les changements climatiques de l'Assemblée, un comité multipartite, a recommandé 24 mesures distinctes pour protéger les familles et les collectivités du Nouveau-Brunswick des conséquences des changements climatiques. Comment le premier ministre a-t-il l'intention d'appliquer ces mesures essentielles alors que le budget n'affecte aucuns fonds à leur mise en oeuvre?

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, nous avons mis en place un plan de tarification du carbone qui n'existait pas à notre arrivée. Nous disposons d'un plan qui reflète les mesures prises par toutes les autres provinces et qui, dans bien des cas, a une longueur d'avance parce que le Nouveau-Brunswick est à l'avant-garde. Nous avons vu les articles publiés par Énergie NB. Nous avons plus que doublé l'objectif de réduction actuel, par rapport à celui d'autres services publics. Vous avez vu des articles récemment, comme celui de Herb Emery. Monsieur le président, nous avons constaté qu'il s'agissait d'une transition.

Oui, nous avons subi des inondations deux fois consécutives, mais il a fallu beaucoup de temps pour que les changements climatiques se manifestent ici, et il faudra du temps pour s'en sortir. Notre économie est en transition, Monsieur le président. Nous n'éteindrons pas simplement la lumière en espérant que tout se passera pour le mieux alors que nous tâtonnons dans le noir. Monsieur le président, nous avons la possibilité de réussir une transition qui ne met pas fin à nos emplois et qui n'oblige pas les gens à partir. Nous devons préserver notre compétitivité si nous voulons que nos enfants aient un avenir et un endroit où vivre et travailler. Certains considèrent que tout est noir ou blanc, mais selon moi, il s'agit d'un processus, Monsieur le président. C'est un processus que nous améliorons sans cesse.

**M. Coon** : Monsieur le président, il est urgent de prendre des mesures pour protéger les familles et les collectivités du Nouveau-Brunswick des conséquences du dérèglement climatique, mais je ne perçois pas de sentiment d'urgence dans la voix du premier ministre ni dans sa manière d'agir. Ce dernier continue d'autoriser Irving à couper à blanc dans nos bassins hydrographiques de sorte qu'aucun arbre ne retient l'eau au printemps. Il continue d'autoriser le remblayage des terres humides malgré leur rôle essentiel dans la rétention des eaux en crue. Enfin, il n'a aucun plan pour prévenir la fermeture de nos routes chaque fois que des inondations se produisent ou garantir que les routes secondaires seront praticables quand les routes principales seront bloquées. Comment le premier ministre prévoit-il donc mettre en oeuvre les mesures dont nous avons tant besoin pour protéger les familles et les collectivités des conséquences du dérèglement et des changements climatiques?

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, je pense que nous avons observé les changements en question. Tout à l'heure, nous avons parlé des routes et avons dit que nous savions où il faut surélever la route. Nous avons même parlé de mener des études de faisabilité pour déterminer comment nous pourrions atténuer à l'avenir les dommages causés par les inondations.

En ce qui a trait aux changements, nous ne continuerons pas à dépenser de l'argent pour faire chaque année des réparations aux mêmes endroits. Il faut établir un programme d'atténuation afin d'élever les structures ou de les éloigner des cours d'eau. Nous avons parlé des permis de



construction que nous devons modifier et appliquer en conséquence. Nous pouvons faire le tour de la province et certainement repérer des régions où nous dirions : Pourquoi construisons-nous ici? Nous savons que cela posera problème.

J'aurais pensé l'inverse, mais, d'une certaine façon, des gens disent seulement : Vous y consacrez plus d'argent, car c'est ce qui changera la situation. Monsieur le président, il s'agit d'affecter l'argent là où il le faut, en particulier afin de construire pour l'avenir. Il faut notamment atténuer les risques pour les gens qui vivent dans notre magnifique province, peu importe où ils habitent. Il n'est pas question d'augmenter les taxes et impôts en pensant que nous serons en meilleure posture. Il faut faire plus avec les ressources dont nous disposons et établir des priorités pour obtenir des résultats, Monsieur le président.

## Inondations

**M. Austin** : Merci, Monsieur le président. Dans ma circonscription, de nombreuses personnes des régions rurales et des zones urbaines sont épuisées et découragées en raison des inondations qui se sont encore une fois produites. Bon nombre d'entre elles veulent aller s'installer ailleurs, dans des endroits plus élevés. J'aimerais poser la question suivante au premier ministre : Outre les mesures qu'il met en oeuvre dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, que fait le gouvernement provincial pour faire en sorte que le gouvernement fédéral offre un programme afin de permettre aux propriétaires résidentiels touchés de sortir de la zone inondable, étant donné ce qui semble être la fréquence des inondations?

**L'hon. M. Higgs** : Merci de la question. Monsieur le président, en ce qui concerne l'aspect soulevé, nous croyons savoir que le gouvernement fédéral dispose effectivement d'un plan relativement aux activités qui permettent vraiment d'atténuer la situation, que ce soit d'aller s'installer ailleurs, d'élever sa maison sur son emplacement actuel ou de procéder à des changements relativement aux voies de circulation. Il existe effectivement un fonds simplement pour aider à composer avec les enjeux liés aux changements climatiques. Les enjeux dont il est question sont liés aux changements climatiques. Nous avons demandé à toutes les personnes touchées de s'inscrire et nous évaluerons les biens. Il nous faudra ensuite travailler ensemble pour élaborer un plan qui nous rendra moins vulnérables.

Je sais qu'il ne s'agit que d'une petite zone le long de la rivière, à Quispamsis, mais cette fois-ci, les gens étaient mieux préparés qu'ils ne l'avaient été la dernière fois. Ils n'ont pas déménagé leur maison, mais ils ont protégé les environs pour limiter les dégâts causés par l'eau qui montait et l'évacuer avant qu'elle ne s'infilte dans leur maison. Tout le monde n'avait pas atteint le même niveau de préparation, mais il s'agissait d'une amélioration. Nous savons que la situation évoluera. Nous examinerons la situation qui s'est reproduite cette année et nous trouverons des solutions pour l'avenir, Monsieur le président.

**M. Austin** : Monsieur le président, je suis reconnaissant au premier ministre de sa réponse. Toutefois, nous ne pouvons pas continuer de la même façon chaque année. Les contribuables



devront payer afin de fournir plus d'aide pour les inondations. Des propriétaires résidentiels — un grand nombre d'entre eux — ne veulent plus habiter dans une zone inondable. Ils veulent en sortir.

Je suppose que la question que je pose et que je répète est la suivante : Abstraction faite du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, au titre duquel une aide est offerte après des inondations, le gouvernement provincial est-il disposé à insister auprès du gouvernement fédéral et à travailler avec ce dernier pour créer un programme afin que les propriétaires résidentiels puissent sortir de la zone inondable avant que des inondations se produisent ou en vue d'atténuer leurs effets en permettant aux propriétaires d'élever leur maison?

**L'hon. M. Urquhart** : Merci, Monsieur le président. Je vous remercie de la question. Oui, il s'agit d'une mesure que j'ai déjà commencé à prôner auprès du ministre Goodale à Ottawa. Un fonds de 10 milliards de dollars est maintenant en place afin d'atténuer les conséquences, lequel est distinct du Fonds de secours aux victimes de désastres. Nous commençons à présenter nos propositions à cet égard, et les discussions ont déjà commencé. Les discussions ne seront toutefois pas engagées seulement avec Ottawa. Les discussions seront engagées avec le Canadian Rivers Institute, ici à UNB. Elles seront aussi engagées avec nos firmes d'ingénierie, ici dans la province. De part et d'autre, nous qui avons déployé des efforts à cet égard avons déjà décidé que les choses changeraient.

Nous exerçons des pressions auprès d'Ottawa, mais pas seulement auprès d'Ottawa, car les gens à Ottawa comprennent la situation. Le ministre de la Défense et le ministre Goodale ont déjà indiqué très clairement qu'ils travailleraient avec nous. Grâce à notre collaboration avec eux, j'espère et je compte voir des changements apportés aux endroits où nous habiterons et où nous réaliserons des projets de construction dans l'avenir.

## Taxe sur le carbone

**M. Melanson** : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre dit constamment que les gens du Nouveau-Brunswick paient des taxes et impôts trop élevés. Si le premier ministre pense vraiment ce qu'il dit, eh bien, il doit agir en conséquence. Nous savons qu'il s'oppose à la taxe sur la pollution que le gouvernement fédéral a mise en place, mais nous savons aussi qu'une partie des nouvelles recettes en question relève de son administration. Il s'agit de la partie provinciale de la TVH. Elle constitue une taxe sur taxe, au sens usuel du terme. Le premier ministre peut-il répondre à la question suivante : S'il pense vraiment ce qu'il dit et si les gens du Nouveau-Brunswick paient des taxes et impôts trop élevés, pourquoi ne leur rend-il pas la portion provinciale de la TVH pour qu'ils puissent bénéficier d'un remboursement de cette taxe?

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, voilà une approche intéressante, et je dirais... Le député d'en face pense-t-il en fait que nous avons assez de taxes et impôts, ou devrions-nous en avoir davantage? Il semble être sans cesse question d'avoir davantage de taxes et d'impôts.



Monsieur le président, la recherche de moyens pour réduire les niveaux d'imposition dans la province ne vise pas à diminuer les recettes de la province. Il s'agit de dire : Que pouvons-nous faire différemment?

Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai rencontré le ministre Morneau, et nous avons parlé du financement des infrastructures. Savez-vous ce dont nous avons parlé? Il a été question du financement des infrastructures pour des projets que nous devons accomplir — pas des projets que nous inventons, mais des projets que nous devons accomplir — afin d'améliorer l'infrastructure dans les collectivités de la province. La concentration là-dessus suscite beaucoup d'intérêt, et nous devons dresser une liste, Monsieur le président, pour favoriser l'atteinte d'un tel objectif. Savez-vous quoi? Si je peux compenser les coûts liés à nos dépenses actuelles, nous pourrions soit faire plus soit faire payer moins aux gens, mais nous trouverons un moyen, au fil du temps, afin de mettre plus d'argent dans les poches des gens qui paient les factures. Merci, Monsieur le président.

**M. Melanson** : Monsieur le président, dans sa plateforme, le premier ministre a promis que, si une taxe sur le carbone était imposée...

(Exclamations.)

**M. Melanson** : À la page 7 de la plateforme, il est dit que le premier ministre rembourserait l'argent aux gens du Nouveau-Brunswick. Une partie de la taxe en question — les recettes différentielles que le gouvernement provincial reçoit depuis le 1<sup>er</sup> avril — représente la portion provinciale de la TVH applicable à la taxe sur le carbone. Monsieur le premier ministre, vous avez promis de rembourser l'argent. Vous n'arrêtez pas de dire que les gens du Nouveau-Brunswick paient des taxes et impôts trop élevés. Pourquoi ne pouvez-vous pas répondre à la question aujourd'hui en disant clairement — clairement — aux gens du Nouveau-Brunswick que vous rembourserez l'argent, comme vous avez pris l'engagement de le faire dans votre plateforme? Le rembourserez-vous? Oui ou non?

**L'hon. M. Steeves** : Bonjour, Monsieur le président. Je remercie beaucoup le député d'en face de la question. La portion qu'il est... Eh bien, il est intéressant, tout d'abord, d'entendre le député parler et admettre qu'il s'agit d'une taxe sur le carbone. Il s'agit d'une taxe sur le carbone.

(Exclamations.)

**L'hon. M. Steeves** : Voilà du progrès. Vous avez raison. Le tout est intéressant aussi parce que le député d'en face sait exactement comment fonctionne le système. Le gouvernement fédéral perçoit bel et bien nos taxes et impôts pour nous. Il perçoit bel et bien pour nous notre TVH ainsi que notre impôt sur le revenu des sociétés et notre impôt sur le revenu des particuliers, puis il en répartit l'argent à partir de là. Il est impossible de dire exactement de quelle somme il s'agit. Nous avons des chiffres approximatifs fournis par des membres du personnel que vous connaissez — je m'adresse au député par votre intermédiaire, Monsieur le président —, selon



lesquels il s'agira de moins de 2 millions de dollars, qui ne seront peut-être pas perçus avant sept ans, comme vous le savez, pour la TVH, car il faut tellement de temps pour se rattraper.

Voilà exactement ce qui se passe. Nous allons nous occuper des gens du Nouveau-Brunswick. Nous allons nous opposer à la taxe sur le carbone et obtenir de vraies solutions pour l'environnement. De vraies solutions pour l'environnement : voilà ce que nous cherchons, Monsieur le président.

**M. Melanson** : Monsieur le président, nous remarquons que, lorsque les questions sont très claires et que nous demandons une réponse précise, comme un oui ou un non, le premier ministre détourne les questions et laisse répondre ses ministres.

Monsieur le président, je m'adresse au premier ministre : Si le ministre des Finances ne connaît pas la valeur de la portion provinciale de la TVH, de la taxe sur la taxe — s'il ne connaît pas la somme qu'elle représente —, c'est correct. Toutefois, le premier ministre peut-il prendre l'engagement aujourd'hui, comme il l'a pris dans sa plateforme, de rembourser cette somme? Tout ce que les gens du Nouveau-Brunswick veulent savoir maintenant, c'est si le premier ministre respectera son engagement électoral et s'engagera aujourd'hui à rembourser la somme. Quelle qu'elle soit, la rembourseriez-vous aux gens du Nouveau-Brunswick? Oui ou non?

**L'hon. M. Higgs** : Je vous remercie de la question. Oui, j'ai été très clair à cet égard. Les nouvelles recettes que nous recevrons — et il s'agit de recettes nettes et, donc, d'argent frais pour nous —, nous les rendrons aux gens de la province. J'ai été très clair. Nous agissons exactement ainsi, Monsieur le président.

[Original]

## Soins de santé

**M. D'Amours** : Comme nous le savons tous, au cours des derniers mois, le ministre de la Santé a été relativement clair quand il a dit que des services allaient être éliminés au sein du système de santé au Nouveau-Brunswick. Il y a à peine deux semaines, durant l'étude des prévisions budgétaires au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, le ministre a confirmé qu'il avait exigé que les réseaux de santé Vitalité et Horizon lui fournissent un plan de rationalisation qui allait certainement indiquer les services qui seraient éliminés dans les différents hôpitaux de la province. Le ministre peut-il confirmer aujourd'hui quels seront les services qui seront éliminés et dans quels hôpitaux de la province? Peut-il confirmer quels sont les services que perdront les gens et quels sont les services pour lesquels ils devront parcourir des centaines de kilomètres pour être en mesure de recevoir des services qu'ils obtiennent actuellement dans leur propre région?



[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : Monsieur le président, il est assez clair que, encore une fois, le porte-parole en matière de la Santé pour la région 4... Il n'a parlé de rien d'autre tout le temps que nous étudions les prévisions budgétaires. Il ne sait même pas qu'il y a d'autres régions que la région 4 dans la province, mais peu importe... Le deuxième jour, il n'a pas assisté à l'étude des prévisions budgétaires alors que ses collègues étaient là pour poser des questions ; il a donc une connaissance un peu limitée du sujet, Monsieur le président.

Cependant, ce qui a complètement échappé au député, c'est le fait que nous n'éliminerons pas de services. Nous dotons le Nouveau-Brunswick du meilleur système de soins de santé possible. Nous améliorerons les services, Monsieur le président. Nous élargirons les services. Nous améliorerons l'efficacité de ces services, et nous rendrons les soins de santé plus efficaces, plus efficaces et plus accessibles pour que les gens du Nouveau-Brunswick puissent vivre plus longtemps, heureux et en santé.

Avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le président, faire peur aux gens, ce n'est pas vraiment notre façon de faire. Nous choisissons plutôt de dire la vérité et de miser sur la pérennité.

